



# VILLE DE CRUSEILLES

(HAUTE-SAVOIE)

**ARR-VOIRIE-TEMP 2025/99**

## ARRETE

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **VU** la demande de l'entreprise «Objectif Nuit» représentée par Mr TISSOT Frédéric
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de neutraliser une partie des places de parking du gymnase intercommunal en rentrant à droite pour y installer des jeux gonflables.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :**

Durant la période du **lundi 07 juillet 2025 à partir de 8 h 00 au jeudi 07 août 2025 18 h 00** l'entreprise «Objectif Nuit» est autorisée à occuper une partie des places de parking du complexe sportif intercommunal au 230 Avenue des Ebeaux sur la commune de Cruseilles.

**ARTICLE 2 :**

Objectif Nuit sera chargée :

- de veiller au maintien de la signalisation pendant la durée de l'arrêté
- de veiller au maintien des accès du gymnase nécessaires à son fonctionnement.

**ARTICLE 3 :**

A la fin de la période, le domaine public sera rendu en parfait état de propreté.

**ARTICLE 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :**

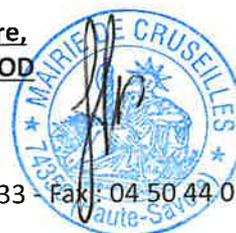
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Objectif Nuit
- Le responsable du complexe sportif intercommunal
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cruseilles le 02 juillet 2025

**Madame le maire,**  
**Sylvie MERMILLOD**



Affiché le : **02 JUL. 2025**

Occupation d'une partie du parking et de la verrière par l'entreprise Objectif Nuit pour la période du 07 juillet 2025 à 8 h 00 jusqu'au 07 aout 2025 à 18 h 00 pour la tenue d'une animation de jeux gonflables.  
Les accès au parking souterrain et au gymnase seront maintenus accessibles.

